

jusqu'à la fin, qu'une série de turpitudes propres à exposer gravement l'honneur de nos hommes politiques.

DEFENSE DE L'HON. M. MOUSSEAU

Le juge Mousseau a adopté un système de défense qui est repoussé par les faits et le bon sens. Il prétend n'avoir jamais connu, avant le printemps de 1883, l'existence du fameux marché du 7 décembre 1882, et affirme que les argents qui ont pu lui être payés par M. De Beaufort, le furent en acompte de ce qui lui était légitimement dû. Quant aux argents que M. Charlebois aurait pu avancer pour lui dans ses élections, il refuse de les faire connaître, se retranchant derrière des objections subtiles, mais imprudentes, qu'il suggère à ses avocats. Comme nous l'avons déjà dit à cet égard, le refus d'admettre cette preuve milite autant contre M. Mousseau que la preuve elle-même.

Pour ce qui regarde M. de Beaufort, M. Mousseau est pris dans ses propres filets ; car il était, en décembre 1882 et en janvier 1883, si peu le créancier de M. de Beaufort, comme il l'a prétendu, que le 25 octobre 1883, il admettait en être le débiteur dans la lettre suivante, sans qu'aucune nouvelle transaction eût lieu entre eux durant cet intervalle.

"Québec, 27 octobre 1883.

"Jean De Beaufort, écr, Montréal

"Mon cher Jean,

"Votre lettre du 24 reçue ; je suis dans une grande gêne, et ne puis vous envoyer aujourd'hui la balance promise ; je vous l'expédierai bien certainement, d'ici à huit jours. A propos, je ne me rappelle plus de tout le montant de cette balance, veuillez me le dire.

"Bien à vous.

"(Signé) J. A MOUSSEAU.

Les argents qu'il a reçus de M. De Beaufort lui ont été donnés à Montréal et à Québec en décembre 1882 et en janvier 1883, pour une faible partie, et pour la plus grande partie le 12 avril 1883, au moyen de comptes et de billets, payés pour lui par M. De Beaufort, comme le constate la lettre suivante :

" Québec, 12 avril 1883.

" Jean De Beaufort, écr, Montréal.

" Mon cher ami,

" J'ai reçu votre lettre du 7 avec comptes, quittances, billets, etc. mille remerciements.....

" Bien à vous,

" (Signé)

" J. A. MOUSSEAU. "

M De Beaufort prétend qu'il avait payé ces comptes et ces billets, se montant à au-delà de \$200.00, et qu'il avait remis à M Mousseau une somme de \$570,00, souscription faite parmi les amis. M Mousseau admet ces faits, mais ne s'accorde pas avec M de Beaufort sur le montant.

Or, comment, le 25 octobre 1883, M. Mousseau serait-il devenu le créancier de M. De Beaufort, sans qu'il y eût aucune transaction nouvelle entre eux, depuis que ce dernier lui avait avancé les argents mentionnés ; lorsque, de l'aveu même de M. Mousseau, ses créances contre De Beaufort remontaient à une couple d'années, au temps où il était ministre à Ottawa ?

D'ailleurs cette prétention est complètement détruite par la lettre du 27 octobre et par la déclaration de M. De Beaufort, qui affirme avoir donné à M. Mousseau, en différents temps, à partir du mois de décembre 1882 à venir jusqu'à l'été de 1883, diverses sommes d'argent s'élevant à environ MILLE PIASTRES.

Il ne peut y avoir de doute dans l'esprit de tout homme sensé, que M